

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-CF377

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 11

I. – À l’alinéa 1, substituer aux mots :

« des deux exercices consécutifs clos à compter du 31 décembre 2024 »,

les mots :

« de l’exercice 2025 ».

II. – En conséquence, après le taux :

« 20,6 % »,

supprimer la fin de l’alinéa 7.

III. – En conséquence, après le taux :

« 41,2 % »,

supprimer la fin de l’alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.